Nations Unies A/55/504/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 119 de l'ordre du jour
Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est une mise à jour du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation daté du 20 octobre 2000 (A/55/504), fait le point de la situation au 31 décembre 2000 et des prévisions pour 2001.

II. Situation financière au 31 décembre 2000

A. Aperçu général

2. Une solide assise financière reste indispensable à l'Organisation des Nations Unies. On peut la définir comme étant composée de trois éléments, à savoir la situation de trésorerie, les quotes-parts et leur versement, et le montant dû aux États Membres. L'évolution de ces trois éléments permet d'évaluer les résultats obtenus par l'Organisation en matière de stabilisation financière et montre dans quel sens peut évoluer sa situation financière. En 2000, aucune de ces trois composantes de la situation financière de l'Organisation n'est parvenue à justifier les prévisions ou à reproduire les bons résultats de l'année précédente. En clair, la situation de trésorerie a empiré, le montant des quotes-parts non acquittées s'est élevé et le montant dû aux États Membres a également augmenté.

3. À la fin de l'année, le montant total des avoirs liquides s'est établi à 1 milliard de dollars, soit près de 100 millions de dollars de moins qu'en 1999. Le montant des quotes-parts non acquittées s'est élevé à 2,2 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 500 millions de dollars par rapport à l'année précédente; ce montant est supérieur à celui des quatre dernières années. Les sommes dues aux États Membres au titre des contingents et du matériel appartenant à ces derniers ont également augmenté, pour atteindre 917 millions de dollars, et elles ont dépassé le niveau des quatre années précédentes.

B. Situation de trésorerie globale

4. Le solde de trésorerie global à la fin de 2000 au titre du budget ordinaire des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et des fonds de réserve, s'est établi à 1,6 milliard de dollars, soit moins qu'en 1999 mais mieux qu'au cours des années précédentes. Entre 1994 et 1998, le budget ordinaire et les fonds de réserve connexes (Fonds général consolidé)

01-30251 (F) 230301 230301

ont accusé un déficit alors que les soldes de trésorerie au titre des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux étaient positifs. Il a fallu puiser dans les comptes des opérations de maintien de la paix pour combler les déficits du budget ordinaire, ce qui a ramené le solde global à un niveau très inférieur. C'est la situation que l'on a connue entre 1995 et 1998, lorsque le solde de trésorerie net global ne s'élevait qu'à quelque 700 millions de dollars.

5. En revanche, en 1999 et, à un moindre degré, en 2000, les soldes de trésorerie en fin d'année sont devenus positifs en raison des paiements tardifs mais importants effectués par les États-Unis d'Amérique à la fin de ces années-là. On a donc pu éviter les déficits du budget ordinaire pour ces deux années, contrairement à ce qui s'était passé entre 1995 et 1998. On a ainsi éliminé la nécessité d'avoir à puiser, en fin d'année, dans les comptes des opérations de maintien de la paix pour combler le déficit du budget ordinaire.

C. Quotes-parts

6. Le deuxième élément de la situation financière de l'Organisation est ce que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies attendent de celle-ci, attentes auxquelles correspond le montant des quotes-parts approuvées. Le montant global des quotes-parts mises en recouvrement pour 2000 s'est établi à environ 3,4 milliards de dollars, alors que les prévisions initiales étaient d'environ 3,3 milliards de dollars.

7. Le montant des quotes-parts mises en recouvrement au titre du budget ordinaire, qui n'a pas augmenté au cours des huit dernières années, a représenté 1 milliard 89 millions de dollars en 2000. En fait, le montant actuel est inférieur de 100 millions de dollars à ce qu'il était il y a huit ans. Le montant des quotes-parts mises en recouvrement au titre des tribunaux internationaux en 2000 s'est établi à 166 millions de dollars, soit un peu plus que l'année précédente. Le montant des quotes-parts mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix s'est établi à 2,1 milliards de dollars en 2000, soit un niveau proche des niveaux record enregistrés à ce titre en 1994 et en 1995, mais très supérieur à ce qu'ils étaient au cours de la période de 1996 à 1999.

8. L'augmentation du montant des quotes-parts mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix est essentiellement due à quatre missions importantes, à savoir la MINUSIL, l'ATNUTO, la MINUK et la MONUC. Mis à part la MONUC, toutes ces missions ont nécessité la mise en recouvrement de plus de 500 millions de dollars au titre des quotes-parts et la plupart de ces missions devraient voir le montant mis en recouvrement pour 2001 dépasser celui de 2000.

Contributions non réglées – budget ordinaire

9. À la fin de 2000, 46 États Membres avaient un arriéré de contributions au budget ordinaire. Trois d'entre eux représentaient 91 % de la totalité des sommes dues : les États-Unis devaient 165 millions de dollars, soit 74 %; le Brésil 22 millions, soit 10 %; et l'Argentine 12 millions, soit 5 %. Le montant total de la dette des 43 autres pays s'élevait aux alentours de 23 millions de dollars, soit 11 % des arriérés.

10. En revanche, il est plus encourageant de noter que les États qui avaient acquitté la totalité de leur quote-part pour 2000 et les années précédentes étaient plus nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été. L'an dernier, leur nombre a atteint 141. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont payé la totalité de leur quote-part du budget ordinaire. On trouvera à l'annexe une liste de ceux qui ont payé toutes leurs contributions pour 2000 et les années précédentes.

Contributions non réglées – tribunaux internationaux

11. Les montants mis en recouvrement pour le financement des tribunaux internationaux ont augmenté chaque année, pour atteindre 166 millions de dollars en 2000, et les contributions impayées ont suivi la même évolution. À la fin de 1998, celles-ci s'élevaient, pour les tribunaux, à 20 millions de dollars en tout. Le chiffre a atteint 32 millions fin 1999, puis 47 millions l'an dernier. Du fait de l'augmentation des arriérés, il a fallu, l'an dernier pour la dernière fois, prélever des fonds ailleurs pour faire face aux dépenses des deux tribunaux.

12. Fin 2000, 106 États Membres n'avaient pas réglé toutes leurs contributions au financement des tribunaux internationaux, trois d'entre eux – les États-Unis, la Fédération de Russie et la France – ayant les plus gros arriérés. Chacun devait environ 12 millions de dollars, soit à peu près 25 % du montant total des quotes-parts impayées. La dette du Brésil en représentait 11 % et celle de l'Argentine 2 %, le reste étant réparti entre 11 autres États Membres. Il convient cependant de noter

que la France a réglé début 2001 la totalité de son arriéré à fin 2000, et les États-Unis ont également payé toutes les sommes dues pour les années antérieures, en même temps qu'ils ont réglé une partie de leur quote-part pour 2001. Aucun autre paiement n'a été reçu en 2001, jusqu'à présent, de la part des trois autres États Membres ayant de gros arriérés.

Contributions non réglées – maintien de la paix

13. La montée rapide des arriérés de contributions au financement des opérations de maintien de la paix est préoccupante. Les États-Unis et le Japon avaient des arriérés nettement plus lourds à la fin de l'année. Heureusement, plusieurs autres États Membres, dont principalement la Fédération de Russie, ont fait des efforts considérables pour réduire les montants qu'ils devaient depuis longtemps.

14. Au 31 décembre 2000, les montants dus au titre du maintien de la paix s'élevaient à 1 milliard 989 millions de dollars. Les États-Unis devaient 1 milliard 144 millions, soit 58 % du total, et le Japon 303 millions, soit 15 %. Quatre autres États Membres devaient entre 2 % et 10 % du total, totalisant entre eux 18 %. Cent soixante-huit autres devaient 182 millions de dollars, soit 9 % du total. Cela étant, dans une communication reçue le 21 mars 2001, la Mission permanente du Japon a informé le Secrétariat que des versements avaient été effectués au titre du maintien de la paix pour un montant de 360 millions de dollars. Celui-ci est supérieur à l'arriéré du Japon à fin 2000, et il ramène à environ 130 millions le montant des contributions non réglées au financement des opérations de maintien de la paix.

D. Sommes dues aux États Membres – année 2000

15. Calculer le montant que l'Organisation doit aux États Membres et prévoir quelle part de cette dette elle peut raisonnablement se permettre de leur rembourser est une tâche difficile pour laquelle il faut faire des estimations complexes, et celles-ci peuvent varier périodiquement en fonction des événements. Néanmoins, le Secrétaire général souhaiterait que les États Membres soient pleinement informés sur cette question, et il s'emploie résolument à ce qu'ils soient remboursés le plus vite possible.

16. Début 2000, les montants dus aux États Membres s'élevaient au total à 800 millions de dollars, dont la plus grande partie concernait le matériel appartenant aux contingents et une moindre part les contingents eux-mêmes. Fin 2000, la dette envers les États Membres s'élevait à 917 millions de dollars, marquant une hausse de 117 millions. En 2000, des sommes ont été versées aux États Membres au titre de sommes dues pour 1999 (91 millions de dollars) et des arriérés de 1999 (71 millions). Le montant des dettes n'en est pas moins passé, en 2000, à 491 millions de dollars, dépassant la prévision faite précédemment, qui s'établissait à 365 millions. La réévaluation à la baisse de la dette, pour un montant d'environ 47 millions de dollars, a amorti en partie l'effet des nouvelles obligations. Des versements de 165 millions de dollars ont été faits aux États Membres. Malheureusement, il n'y a pas eu de versements d'arriérés au cours de l'année 2000, ce qui fait qu'aucun paiement supplémentaire n'a pu être fait sur les montants dus aux États Membres.

17. D'autre part, compte tenu de l'évaluation actuelle des réserves de trésorerie dont on dispose pour les opérations de maintien de la paix, un règlement supplémentaire de fin d'année sera bientôt effectué, pour un montant de 100 millions de dollars imputable sur les obligations contractées en 2000. Sur ce montant, 66 millions seront versés au titre des contingents et 34 millions au titre du matériel. Du fait de ces paiements supplémentaires en 2000, le montant dû aux États Membres sera encore réduit de 100 millions de dollars, ce qui le ramènera à 817 millions.

18. Même compte tenu de ce paiement supplémentaire, pour la première fois depuis plusieurs années le Secrétaire général n'a pas été en mesure de régler aux États Membres les nouvelles dettes contractées au cours de l'année. C'est extrêmement décevant, mais c'est une décision raisonnable, vu le niveau actuel des activités de maintien de la paix et son augmentation, ainsi que la nécessité de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer le fonctionnement des missions en cours.

III. Perspectives pour 2001

A. Encaisse : budget ordinaire

19. Les sommes reçues au titre du budget ordinaire au cours des deux premiers mois de 2001 ont été décevantes. L'année passée, 64 États Membres avaient acquitté intégralement leurs contributions à la fin du mois

de février. Cette année, seuls 54 États Membres avaient acquitté intégralement leurs contributions au budget ordinaire au cours de la même période.

20. À la fin du mois de février 2000, 381 millions de dollars avaient été reçus des États Membres. Cette année, le total des contributions versées s'est élevé à peine à 299 millions de dollars, soit 82 millions de dollars de moins. Il y a plusieurs facteurs qui ont contribué à cette baisse. Premièrement, un certain nombre de versements effectués par des États Membres qui versent une contribution importante n'ont été reçues qu'en mars 2001, au lieu de février, comme c'était le cas l'année passée. Deuxièmement, un arrangement transitoire pour 2001, convenu par les États Membres lorsqu'ils ont décidé de faire passer de 25 à 22 % le plafond pour les quotes-parts en 2001-2003, a eu des effets sur le flux de trésorerie.

21. Les États Membres, autres que les États-Unis, devaient verser un montant total de contributions d'environ 31 millions de dollars inférieur au montant net total de leurs quotes-parts pour 2001, étant donné que les États-Unis avaient promis d'effectuer un versement supplémentaire égal à cette somme à ajouter à ces quotes-parts. Il est prévu que les États-Unis effectuent ce versement supplémentaire, mais ils ne l'ont pas encore fait. Un certain nombre de contributions importantes au budget ordinaire ont été reçues en mars, notamment des contributions acquittées intégralement de 12 millions de dollars pour la Belgique et de 51 millions de dollars pour l'Italie. En outre, un certain nombre de versements partiels importants ont été effectués depuis janvier par le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Allemagne.

22. De 1995 à 1998, l'Organisation a dû faire face à des déficits de trésorerie entre le milieu et la fin de l'année, étant donné que les États-Unis différaient jusqu'après le 31 décembre le versement d'une partie de leurs contributions au budget ordinaire. En 1999 et 2000, on a constaté un niveau amélioré de contributions versées en temps voulu par un grand nombre d'États Membres, et les États-Unis n'ont plus repoussé le versement de leurs contributions. Un montant pratiquement équivalant à la totalité de la contribution courante au budget ordinaire de cet État Membre a été versé au cours de l'année en question; les versements ont été effectués vers la fin de l'année, mais il s'agissait bien de l'année correspondante.

23. Le solde de trésorerie prévu pour 2001 est fondé sur l'hypothèse de la continuation des tendances positives, quoiqu'à un niveau plus bas. On prévoit que l'encaisse atteindra son maximum au début de l'année. Comme cela a été le cas en 2000, il n'est pas prévu que les deux États Membres qui versent les contributions les plus élevées – les États-Unis et le Japon – verseront la plus grande partie de leurs contributions au budget ordinaire avant la fin de 2001. Par conséquent, on prévoit qu'il y aura des périodes où la situation de trésorerie du budget ordinaire sera négative et qu'il faudra effectuer des tirages croisés à partir du mois d'août. On prévoit toutefois un solde de trésorerie positif à la fin de l'année, mais qui sera d'environ 45 millions de dollars, soit un montant inférieur au solde de 66 millions de dollars enregistré à la fin de 2000.

B. Encaisse : opérations de maintien de la paix

24. Il est prévu que le montant total des quotes-parts au titre des opérations de maintien de la paix passe à 2,6 milliards de dollars, par rapport à 2,1 milliards de dollars en 2000. Pour deux des cinq principales missions, le montant des quotes-parts devrait être plus élevé que l'année précédente. L'augmentation la plus importante concernera probablement la MINUSIL, et pourrait atteindre le niveau de 800 millions de dollars. Le montant total des contributions à l'ATNUTO devrait s'élever à 550 millions de dollars. Le montant prévu pour la MINUK est de 450 millions de dollars, pour la MINUEE de 200 millions de dollars, et pour la MINUBH d'environ 144 millions de dollars. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de fournir des projections concernant les besoins de la MONUC en 2001. Toutefois, il est probable que ces besoins seront considérablement plus élevés qu'en 2000, auquel cas le montant des prévisions globales d'environ 2,6 milliards de dollars pourrait fort bien atteindre 3 milliards de dollars.

25. L'augmentation des quotes-parts n'entraîne pas automatiquement une augmentation de l'encaisse disponible. Les soldes de trésorerie des missions peuvent être influencés négativement, d'une part, par la lenteur du recouvrement des contributions et, d'autre part, par l'augmentation des besoins de liquidités pour le règlement des dépenses courantes de la mission, en particulier les états de paie et les obligations contractuelles, ainsi que les paiements au titre des lettres d'attribution. Compte tenu de ces facteurs, le solde de trésorerie pour

les opérations de maintien de la paix à la fin de 2001 devrait s'élever à 873 millions de dollars, soit un niveau plus bas qu'en 1999 et 2000.

C. Trésorerie globale

26. Étant donné qu'on s'attend à ce que les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix et du budget ordinaire diminuent tous les deux, on prévoit une baisse du solde de trésorerie global, qui serait ramené des niveaux de 1999 et 2000 à quelque 942 millions de dollars en 2001. C'est un niveau qui ne pose pas de risques du point de vue de la gestion de la trésorerie, mais qui n'est pas non plus sans causer de préoccupation sur le plan opérationnel.

D. Sommes dues aux États Membres

27. L'année 2000 s'est terminée alors que les sommes dues aux États Membres s'élevaient au total à 917 millions de dollars. Comme cela avait été fait l'année dernière, des sommes qui auraient dû être versées aux États Membres en 2000 le seront en mars 2001. Ces paiements supplémentaires s'élèvent au total à 100 millions de dollars pour les dettes contractées en 2000 au titre des contingents et de leur matériel. Il est prévu que de nouvelles dettes seront contractées en 2001 à ce titre, pour un montant global de 504 millions de dollars. Ce montant tient compte du renforcement prévu des missions mentionnées plus haut.

28. Conformément à la politique suivie par le Secrétaire général, on compte éviter cette année de prendre du retard sur les nouvelles obligations qui seront contractées, compte tenu de la nécessité de rembourser une forte proportion des nouvelles dettes relatives aux contingents et à leur matériel dans l'année où elles sont contractées. Ainsi, il est prévu que 416 millions de dollars seront réglés aux États Membres pour acquitter en 2001 de nouvelles obligations contractées la même année. Néanmoins, ce montant sera inférieur de 90 millions à celui des nouvelles dettes qui devront être contractées en 2001. Le fait qu'on prévoit de ne pas pouvoir s'acquitter de la totalité des nouvelles dettes relatives aux contingents et à leur matériel dans l'année au cours de laquelle elles auront été contractées constitue à nouveau une déception. Néanmoins, vu le niveau élevé des paiements à effectuer en 2001, le Secrétaire général compte se montrer à la fois raisonnable et prudent lorsqu'il fixera le montant qui sera remboursé. D'après les éléments de la prévision formulée ci-dessus, le montant global des dettes restant à régler aux États Membres au titre des contingents et du matériel s'élèvera à 904 millions de dollars à la fin de l'année 2001, ce qui marquera un léger changement entre le début et la fin de l'année.

29. Cette prévision ne tient pas compte, cependant, du règlement d'arriérés auquel on peut s'attendre de la part des États-Unis. Conformément à la pratique habituelle en matière de prévisions, aucun chiffre concernant des paiements éventuels n'est pris en compte si cela n'est pas justifié par l'observation des paiements passés ou par des renseignements communiqués officiellement au Secrétaire général fixant pour ces paiements un délai et un montant fermes. Les États Membres n'en sont pas moins priés de communiquer des échéanciers de paiements au Secrétariat, surtout dans le cas des missions permanentes pour lesquelles les sommes en jeu sont importantes et qui peuvent produire des estimations raisonnablement fiables.

30. Grâce à une réponse apportée au Secrétaire général par la Mission des États-Unis sur la situation en ce qui concerne le règlement des arriérés de ce pays, il est possible de prendre en compte des renseignements supplémentaires dans la prévision du Secrétariat. Ladite Mission a en effet informé le Secrétaire général qu'on avançait vers l'application intégrale des arrangements conclus en décembre concernant le barème des quotes-parts et le paiement des arriérés dus à l'Organisation par les États-Unis. Le fait que ce pays s'est engagé à régler sans tarder 582 millions de dollars est bien sûr un élément financier de première importance dont il faut tenir compte en même temps que d'autres éléments de la prévision, dont il a été fait mention plus haut.

31. Le Secrétaire général tient particulièrement à ce que les États Membres sachent ce qu'il fera lorsque les arriérés auront été payés. Une fois l'argent reçu, et en fonction des missions auxquelles il sera destiné, le Secrétaire général compte en utiliser immédiatement une grande partie, environ 400 millions de dollars, pour rembourser aux États Membres les contingents et le matériel fournis aux missions pour lesquelles les certifications sont achevées. Le reliquat du montant prévu des arriérés payés, soit environ 182 millions de dollars, sera versé aussi rapidement que possible lorsqu'il aura pu être procédé aux dernières certifications. Quoi qu'il en soit, le Secrétariat n'a pas l'intention de détourner quelque portion que ce soit des arriérés perçus des

États-Unis vers aucune autre utilisation. Quand il aura été reçu en totalité, le paiement des arriérés servira à abaisser sensiblement le niveau actuel de l'endettement, le ramenant peut-être jusqu'aux alentours de 320 millions de dollars.

IV. Conclusion

32. Un abaissement sensible du montant des sommes dues aux États Membres serait un événement de grande importance sur le plan financier, tant pour les États Membres que pour l'Organisation. Pour les premiers, la situation qui dure depuis beaucoup trop longtemps, dans laquelle certains d'entre eux financent les obligations des autres, s'en trouvera améliorée. Quant à l'Organisation, sa situation financière sera nettement assainie du fait que seront éliminés de son bilan à la fois de grosses sommes dues aux États Membres et des montants importants de contributions mises en recouvrement et restées impayées depuis longtemps.

Annexe

Liste des pays qui ont payé la totalité de leur quote-part au titre du budget ordinaire pour l'an 2000

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Andorre
Angola
Arabie saoudite
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bhoutan
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brunéi Darussalam
Cambodge
Canada
Cap-Vert
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Éthiopie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Marshall
Inde
Indonésie
Irlande
Islande
Italie
Japon
Jamahiriya arabe Libyenne
Jordanie
Kazakhstan
Kirghizistan
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie (États fédérés de)
Monaco
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouzbékistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pays-Bas
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République de Corée
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Swaziland
Tchad
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Vanuatu
Viet Nam
Yémen
Zimbabwe